

Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7654e séance

Mercredi 23 mars 2016, à 10 heures
New York

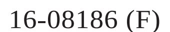
Président :	M. Gaspar Martins	(Angola)
Membres :	Chine	M. Xu Zhongsheng
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d’Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Lamek
	Japon	M. Minami
	Malaisie	Mme Adnin
	Nouvelle-Zélande	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	M. Rosselli
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l’Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2016/233)

16-08186 (F)









La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l’Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2016/233)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l’article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite le représentant de la République démocratique du Congo à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Raymond Tshibanda N’tungamulongo, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo.

Conformément à l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite M. Maman Sidikou, Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Chef de la Mission de l’Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J’appelle l’attention des membres du Conseil sur le document S/2016/233, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de l’Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Je donne maintenant la parole à M. Sidikou.

M. Sidikou : Je voudrais tout d’abord et avant toute chose vous remercier, Monsieur le Président, de l’occasion qui m’est donnée de présenter personnellement au Conseil le dernier rapport du Secrétaire général (S/2016/233) sur la Mission de l’Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et de lui rendre compte des derniers développements sur le terrain.

La République démocratique du Congo est à une période charnière. Des élections devraient se tenir vers la fin de cette année. Les tensions politiques montent à mesure que les échéances approchent. Le processus électoral, pour beaucoup, est dans une impasse, et d’importants obstacles devraient être surmontés afin que ces élections aient lieu. Un dialogue crédible entre tous les acteurs politiques est dès lors indispensable afin de trouver une solution à cette situation dans laquelle se trouve le processus électoral et d’éviter l’escalade des tensions. Les risques de violence pour nous sont réels, si les différends entre les acteurs politiques ne sont pas réglés.

Durant sa récente visite en République démocratique du Congo, le Secrétaire général a appelé le Président Kabila, les Présidents des deux chambres du Parlement et les représentants des partis d’opposition, de la majorité et de la société civile à s’engager de façon constructive dans un dialogue politique mettant les intérêts de la population au centre des débats. Il a souligné la nécessité de tenir des élections crédibles dans le cadre imparti par la Constitution afin de consolider les progrès accomplis en République démocratique du Congo depuis cette dernière décennie. À cet effet, nous travaillons étroitement avec l’Union africaine et soutenons ses efforts en vue de faciliter un dialogue politique, avec l’appui des partenaires régionaux et internationaux.

Une des étapes clefs vers la tenue d’un scrutin crédible reste la révision du fichier électoral. Une avancée dans ce domaine permettrait de lever un des points de blocage. Le soutien de la MONUSCO pour réviser le fichier électoral sera nécessaire. Néanmoins, pour limiter les risques liés à une telle implication, l’obtention préalable d’un consensus politique entre tous les acteurs est cruciale. Ceci contribuerait à surmonter un des nombreux obstacles et constituerait une première étape cruciale dans les efforts visant à assurer l’organisation d’un scrutin crédible.

(*l’orateur poursuit en anglais*)

L’importance d’offrir un espace suffisant pour la conduite des activités politiques et l’exercice des libertés publiques aux fins de la crédibilité du processus électoral aura été l’autre message clef adressé par le Secrétaire général lors de sa visite en République démocratique du Congo. Des informations faisant état d’une tendance à la limitation de l’espace politique, visant en particulier les membres de l’opposition, les médias et la société civile, sont source de préoccupation.

Tel qu’indiqué dans le rapport dont est saisi le Conseil, la situation dans l’est de la république démocratique du Congo reste très compliquée, en particulier dans les provinces du Nord-Kivu et de l’Ituri,

où les conditions de sécurité se sont détériorées dans certains secteurs. Dans le territoire de Beni (Nord-Kivu), les Forces démocratiques alliées (ADF) ont poursuivi leurs attaques brutales contre des civils, les forces nationales de sécurité et la MONUSCO. Les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et une myriade de groupes Maï-Maï continuent de représenter une importante menace pour les civils dans le Nord-Kivu. Je suis particulièrement préoccupé par la situation dans les territoires de Lubero et Walikale, dans le sud et l'est de la province, où les affrontements entre de nouveaux groupes Maï-Maï et des unités des FDLR ont entraîné le déplacement massif de civils et ravivé les tensions entre les communautés locales, avec un nombre accru de violations des droits de l'homme enregistré ces derniers mois. Le discours de certains acteurs se durcit de plus en plus, et le risque d'une escalade des conflits intercommunautaires est réel.

La recrudescence des enlèvements dans les régions occupées auparavant par le Mouvement du 23 mars (M23), dans les territoires de Masisi et de l'Ituri atteste de l'absence d'une présence efficace de l'État dans les régions en proie au conflit. Les tensions interethniques dans la province de l'Ituri, alimentées par les conflits liés à l'accès à la terre, les déplacements massifs dus à la situation dans le Nord-Kivu, et d'autres mouvements de a population laissent de nouveau entrevoir la possibilité de graves violences dans la région. Les informations faisant état du retour, dernièrement, d'anciens combattants du M23 dans le territoire de Masisi et d'autres secteurs des Kivus ne font que souligner l'urgence qu'il y a à mettre en œuvre les Déclarations de Nairobi.

La situation dans certaines parties du Sud-Kivu reste aussi précaire. À la mi-février, les services de sécurité congolais ont découvert des caches d'armes dans la plaine de la Ruzizi, près d'Uvira. L'arrestation qui a suivi de plusieurs Congolais et Burundais en lien avec cette affaire et pour participation à un mouvement insurrectionnel, et la remobilisation d'une milice ethnique sur le Haut Plateau, sont le signe que les affrontements au Burundi pourraient déstabiliser le Sud-Kivu.

La MONUSCO a intensifié ses efforts pour faire en sorte que la protection des civils et la neutralisation des groupes armés soient des priorités à l'échelle de la Mission, l'accent étant davantage mis sur les initiatives non militaires, notamment un plaidoyer politique fort, des informations plus détaillés et une communication efficace avec les communautés. La MONUSCO a également commencé à mettre au point des stratégies sur mesure pour faire face à la menace posée par les groupes armés. Elle continue de travailler en étroite collaboration avec le Bureau de l'Envoyé spécial, M. Djinnit, en vue de mieux prendre en compte les aspects régionaux.

Je voudrais insister sur l'importance que revêt le renouvellement du partenariat entre le Gouvernement et la MONUSCO pour répondre à ces menaces de manière plus efficace. Depuis mon arrivée en République démocratique du Congo, j'ai intensifié ma collaboration avec le Président Kabila, qui s'est déclaré prêt à renforcer la coopération avec la MONUSCO et à reprendre les discussions sur l'élaboration conjointe d'une stratégie de sortie pour la Mission. L'engagement pris par le Président Kabila de renouveler la coordination des opérations militaires, qui a abouti en janvier à la conclusion d'un accord technique entre le Gouvernement et la MONUSCO et, plus récemment, à la reprise d'une coopération plus étroite dans le domaine de la planification des opérations, a permis d'améliorer la coopération dans son ensemble. C'est important, car l'efficacité de la MONUSCO s'en trouvera rehaussée si les difficultés peuvent être réglées dans un esprit de coopération étroite et de confiance mutuelle avec les autorités congolaises.

La coopération militaire offre une bonne occasion d'accroître sensiblement la pression militaire sur les groupes armés prioritaires et de mieux protéger les civils. Le taux de reddition a augmenté au cours de l'année écoulée, et cette tendance pourrait se poursuivre dans les mois à venir grâce à l'augmentation du nombre d'opérations militaires coordonnées. L'une des grandes priorités pour l'année à venir consistera à établir un lien entre ces efforts et un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) viable afin que la pression militaire puisse mener à la réintégration ou au rapatriement des ex-combattants. Il importera également d'appuyer ces opérations grâce à une gestion efficace des armes et des explosifs. L'ONU fournira son appui conformément à la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. La MONUSCO a mis en place de solides mesures d'atténuation afin d'assurer que nos opérations puissent cibler efficacement les groupes armés, tout en réduisant le risque de violation des droits de l'homme. La récente flambée de violence dans le camp de démobilisation de Kitona, qui a fait deux morts et plusieurs blessés, rappelle la nécessité de planifier soigneusement le retour et la réintégration des plus de 5 000 ex-combattants inclus dans le programme national de DDR et de coordonner l'appui qui leur est

apporté. La coordination des activités de sensibilisation à cette phase du programme avec des partenaires comme la Banque mondiale constituera une priorité pour la période à venir.

La reprise prévue des opérations coordonnées entre les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et la MONUSCO s'inscrit dans le cadre d'un effort plus large visant à renouveler et à approfondir notre partenariat avec le Gouvernement, sachant qu'un partenariat transparent et fondé sur le respect des principes est essentiel à la mise en œuvre de notre mandat. La MONUSCO et le Gouvernement ont pris des mesures concrètes dans le cadre du dialogue stratégique visant à mettre au point une stratégie de sortie concertée pour la Mission, conformément à la résolution 2211 (2015) et en fonction des réalités politiques et sécuritaires sur le terrain. La MONUSCO et le Gouvernement sont en train de débattre d'un cadre pour la stratégie de sortie, qui définit les conditions de nouvelles réductions des effectifs de la Mission et, à terme, de son retrait. Des groupes de travail créés pour définir des critères permettant de mesurer les progrès accomplis dans ce domaine y travaillent depuis une dizaine de jours déjà.

Le processus de transformation de la Force est d'une importance critique pour la mise en place des conditions qui permettront à la Mission de réduire ses effectifs et, à terme, de se retirer. S'il est mené avec efficacité, ce processus permettra à la MONUSCO de déployer de plus grandes capacités opérationnelles dans l'est de la République démocratique du Congo, alors même que le nombre total de ses effectifs est progressivement réduit. Une force plus mobile et plus souple reposant en grande partie sur les nouveaux bataillons de déploiement rapide est au cœur de cette transformation. Le premier de ces bataillons est arrivé dans le pays le mois dernier et a déjà procédé à des exercices de répétition. Cette approche, conjuguée à un renforcement des capacités en matière d'aviation, de surveillance et de génie, a pour but d'améliorer la réactivité et l'aptitude à mettre en œuvre une stratégie solide en matière de protection des civils au cours de la période à venir.

Je voudrais également saisir cette occasion pour souligner la priorité que je me suis personnellement fixé s'agissant de l'application intégrale de la politique de tolérance zéro de la MONUSCO en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles. La Mission a revu sa stratégie d'ensemble et a mis en place un nouveau mécanisme permettant de signaler plus facilement de tels actes, ainsi qu'un réseau complet visant à lutter contre ce phénomène et à venir en aide aux victimes. Sous ma direction, la MONUSCO prendra toutes les mesures possibles pour empêcher l'exploitation et les atteintes sexuelles, punir les responsables dans toute la mesure possible et répondre aux besoins des victimes et des survivants.

Pour terminer, je tiens à souligner quatre points que le Conseil devra examiner avant d'arrêter définitivement le nouveau mandat de la MONUSCO. Premièrement, nous avons besoin d'un dialogue politique crédible et sérieux pour sortir de l'impasse où se trouve le processus électoral. Il faudra envoyer un message ferme sur la nécessité de parvenir à un consensus politique et d'établir une feuille de route durable et concertée qui mette l'accent sur le lien entre un processus électoral crédible et l'appui aux droits fondamentaux. Il sera également particulièrement important d'identifier des conditions claires et réalistes en vertu desquelles l'ONU pourrait appuyer une révision des listes électorales, ce qui, nous en sommes convaincus, permettrait de renforcer la crédibilité du processus et d'empêcher que ce problème ne devienne un obstacle de plus à la tenue d'élections dans les délais prévus.

Deuxièmement, j'ai bon espoir que nous pouvons tirer parti de l'esprit de coopération renforcée avec le Gouvernement afin de réaliser des progrès rapides relativement aux groupes armés prioritaires, et ce, grâce à une meilleure collaboration entre la Mission, le Gouvernement et les FARDC, et avec l'appui d'autres partenaires. La neutralisation des groupes armés dépasse le cadre des opérations militaires et requerra un renforcement des efforts visant à étendre l'autorité de l'État et à trouver des solutions durables pour les ex-combattants.

Troisièmement, j'espère que le Conseil appuiera la recommandation du Secrétaire général tendant à une nouvelle réduction du personnel militaire de 1 700 membres. Cette recommandation prend en compte la transformation de la Force prévue par la Mission et les mesures que celle-ci entend prendre pour remédier à ses problèmes d'efficacité. Compte tenu des capacités accrues et des gains d'efficacité devant résulter de la transformation de la Force, il a été estimé que nous pouvions envisager une nouvelle réduction du personnel militaire de la MONUSCO sans compromettre la capacité de la Mission à s'acquitter de son mandat de protection des civils, notamment par le biais de la neutralisation

des groupes armés. Comme le soulignent la lettre du Secrétaire général datée du 16 décembre (S/2015/983) et le rapport dont le Conseil est saisi aujourd'hui, cette recommandation doit être considérée comme un réel pas en avant pour la facilitation du dialogue stratégique entre la Mission et le Gouvernement en vue de parvenir à un objectif commun : le retrait graduel et progressif de la MONUSCO, tout en préservant les acquis et les investissements réalisés à ce jour.

Quatrièmement, la pression militaire n'aura de résultats durables que s'il existe un processus de DDR efficace, bien conçu et dirigé par le pays qui garantisse le retour des ex-combattants dans leurs communautés ou pays d'origine, assure le retrait du matériel de guerre dangereux et renforce les efforts de stabilisation. Le Gouvernement a commencé à planifier la réinsertion et la réintégration de milliers d'ex-combattants démobilisés dans leurs communautés d'origine, des mesures qu'il convient de saluer et de poursuivre.

(*l'orateur reprend en français*)

Il serait important de reconnaître les progrès accomplis par le Gouvernement de la République démocratique du Congo afin de mettre fin au recrutement des enfants dans les forces armées et de mettre en œuvre le plan national visant à combattre les violences sexuelles. Je tiens à remercier les membres du Conseil, ainsi que tous les États Membres de leur soutien constant et actif à la MONUSCO. Je souhaite également exprimer mon appréciation au personnel de la MONUSCO et de l'ONU qui travaille dans des conditions difficiles et parfois dangereuses en République démocratique du Congo.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Sidikou de son exposé.

Je donne maintenant la parole au Ministre Raymond Tshibanda N'Tungamulongo.

M. Tshibanda N'Tungamulongo (République démocratique du Congo) : Je tiens au seuil de mon propos à vous réitérer, Monsieur le Président, mes félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois de mars 2016 et à vous redire combien nous sommes honorés de voir l'Angola, un pays ami, s'acquitter de cette tâche de la plus belle manière. Je voudrais vous remercier de m'avoir donné une fois encore l'occasion de prendre la parole devant le Conseil à la présente séance qui se penche sur la situation en République démocratique du Congo. Je saisis cette opportunité pour rendre un hommage mérité à S. E. M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui n'a eu de cesse, depuis plusieurs années, d'œuvrer de manière inlassable pour le retour de la paix dans mon pays. Je voudrais, enfin, exprimer une nouvelle fois au Conseil toute la gratitude du peuple et du Gouvernement de la République démocratique du Congo pour les efforts déployés par les Nations Unies afin de préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de notre pays et de lui garantir la paix et la stabilité.

Je me permettrai, avant de poursuivre mon propos, de condamner, au nom du Président de la République, du Gouvernement et du peuple congolais, les lâches attaques terroristes survenues récemment à divers endroits de notre planète et à Bruxelles ce 22 mars. La République démocratique du Congo présente ses condoléances au Gouvernement, au peuple belge et aux familles et proches des victimes de ce pays ami, ainsi qu'à ceux de tous les autres États touchés par ce fléau.

Nous venons de suivre avec beaucoup d'intérêt la présentation des rapports du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) (S/2016/233) et sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2016/232), qui nous ont été présentés par M. Maman Sidikou, Représentant spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo. Pour des raisons de clarification, je voudrais revenir sur certains des points abordés dans ces rapports, plus particulièrement ceux relatifs à l'état d'avancement du processus électoral, à la situation sécuritaire dans la partie est de mon pays, aux droits de l'homme, au dialogue stratégique, y compris la réduction de la Force de la MONUSCO, et à la mise en œuvre des engagements pris par mon pays au titre de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba.

Concernant le processus électoral, je tiens à réaffirmer, devant le Conseil, que mon pays tient à l'organisation d'élections libres et respectueuses des standards internationaux en matière d'inclusivité, de transparence et de crédibilité. Il tient tout autant, cependant, à ce que ces élections ne soient entachées de violences ni avant, ni pendant, ni après leur organisation. Compte tenu de l'histoire de notre pays, de la fragilité de nos institutions, des traumatismes vécus par notre population et du lourd tribut payé par notre économie, du fait des conflits armés autant que des mouvements sociaux incontrôlés, pour nous, République démocratique du Congo, la paix et la stabilité n'ont pas de prix. Elles

sont notre première priorité. À ce sujet, et s'agissant plus spécifiquement de la relation de cause à effet qu'il y aurait entre les élections d'une part, et la violence et l'instabilité d'autre part, j'affirme qu'il n'y a pas – non pas dans l'absolu, mais dans le contexte spécifique de la République démocratique du Congo – d'évidence empirique que la non-tenue des élections ou la non-organisation des élections à une date donnée ait été en soi la cause de violences à grande échelle.

En revanche, l'opinion se souviendra qu'à la suite de l'intolérance politique et de la non-acceptation des résultats par les perdants à l'occasion des élections de 2006 et 2011, mon pays a connu de graves violences accompagnées d'importantes pertes en vies humaines et en biens matériels. C'est pour éviter la réédition de cette situation que S. E. M. Joseph Kabila Kabange, Président de la République, a engagé le pays sur la voie du dialogue politique, afin qu'ensemble, acteurs politiques de tous bords, société civile, autorités religieuses et coutumières, puissent convenir des voies et moyens permettant de surmonter les écueils qui jalonnent la voie vers des élections apaisées et d'instaurer un consensus sur le processus électoral en cours. Principalement, ces écueils sont au nombre de quatre.

Premièrement, il s'agit de l'absence d'un fichier électoral fiable et inclusif prenant en compte tous les Congolais aujourd'hui en âge de voter, tels que les nouveaux majeurs, les Congolais de l'étranger, les déplacés ou refugiés retournés dans leur lieu de résidence. L'organisation de bonnes élections requiert aussi l'actualisation du fichier de manière à prendre en compte la nouvelle nomenclature administrative du pays, découlant de la création de nouvelles provinces, et la délivrance de la carte d'électeur à tous les Congolais en âge de voter.

Deuxièmement, il faut mentionner l'absence, à date, d'un calendrier réaliste et consensuel, celui publié à l'époque par la Commission électorale nationale indépendante ayant été rendu non opérationnel suite aux multiples voix discordantes au sein de la classe politique.

Troisièmement, il s'agit de la sécurisation du processus électoral pour garantir le bon déroulement des scrutins et le rôle que devrait jouer la classe politique dans la promotion d'un environnement favorable à un processus électoral apaisé.

Enfin, quatrièmement, il faut assurer le financement du processus électoral.

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo se félicite de l'invitation à participer au dialogue politique lancée aux acteurs politiques congolais par le pape François. Il salue également le communiqué du 16 février 2016, publié conjointement par l'Union africaine, l'Union européenne, l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Organisation des Nations Unies, ainsi que l'appel du 24 février 2016 du Secrétaire général de l'ONU, insistant tous sur l'importance de ce dialogue et appelant tous les acteurs politiques du pays à coopérer pleinement avec le facilitateur dûment désigné – l'ancien Premier Ministre togolais, M. Edem Kodjo –, en vue de la préparation consensuelle et de l'organisation à bonne date d'élections libres, transparentes et crédibles.

Mon gouvernement a engagé des efforts considérables dans la lutte contre les forces négatives et les groupes armés. Comme l'atteste le rapport du Secrétaire général dans son paragraphe 5, les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) ont mené et poursuivent des opérations contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), les Forces démocratiques alliées (ADF) et les Forces de résistance patriotiques en Ituri (FRPI). Ces opérations ne prendront fin que quand tous ces mouvements rebelles auront été éradiqués.

D'ores et déjà cependant, des résultats remarquables ont été enregistrés. Ainsi, sur un effectif estimé au début des opérations à 1 200 combattants pour les FDLR, 108 éléments seulement restent aujourd'hui à neutraliser. Et même en ajoutant à ce chiffre les quelques éléments des FDLR qui, remis au Rwanda à un moment, ont été recyclés et réinjectés en République démocratique du Congo, avec pour objectif de pérenniser l'insécurité et le pillage des ressources naturelles de notre pays, nous ne nous trouvons pas face à une force que les Forces armées de la République démocratique du Congo, ainsi appuyées par les Nations Unies, ne peuvent vaincre.

Il n'y a pas à ce sujet de témoignage plus éloquent que celui d'une personnalité qui, en la matière, ne peut être soupçonnée de complaisance, en l'occurrence le Ministre de la défense de la République du Rwanda, qui, répondant le 11 février 2015 à la question d'un élu membre de la Commission permanente des affaires étrangères, de la coopération et de la sécurité du Parlement rwandais, a affirmé que les FDLR ne constituaient plus une menace militaire pour le Rwanda. C'est dire que même les autorités rwandaises reconnaissent les progrès accomplis vers la neutralisation de cette force négative,

même si, comme elles, nous pensons qu'il y a encore un certain travail à faire.

Des résultats tout aussi encourageants ont été enregistrés dans la lutte contre les ADF. Quoiqu'eux aussi soient aujourd'hui réduits à une portion congrue, ils demeurent néanmoins une source de préoccupation des plus sérieuses du point de vue sécuritaire, à cause de leurs connexions avérées avec certains milieux islamistes et de leurs actions terroristes qui, en quelques mois, ont entraîné la mort, dans des conditions atroces, de plus de 500 Congolaises et Congolais dans le territoire de Beni, au Nord-Kivu. Ils constituent, avec les FDLR et les FRPI, les principales cibles des opérations que les FARDC vont prochainement engager avec l'appui de la MONUSCO.

Je ne peux clore ce chapitre sans souligner que les 340 ex-combattants des FDLR qui s'étaient volontairement rendus l'année passée, ainsi que les personnes à leur charge, sont jusqu'à ce jour cantonnés dans les sites de transit à Kisangani et Kanyabayonga. Tout en remerciant l'ONU pour la prise en charge de ces ex-combattants, le Gouvernement de mon pays rappelle qu'il relève de la responsabilité de la communauté internationale de les rapatrier au Rwanda, leur pays d'origine, ou de les réinstaller dans un pays tiers en dehors de la région des Grands Lacs.

En opérationnalisant, d'une part, la Commission nationale des droits de l'homme et, d'autre part, l'Entité de liaison des droits de l'homme, mon pays a voulu, en toute responsabilité, donner un signal fort de sa constante détermination à protéger les droits de tous les citoyens, et même ceux des étrangers vivant sur son territoire, conformément aux lois nationales et à ses engagements internationaux.

En République démocratique du Congo, l'espace politique est le plus ouvert de toute la région, et il le reste. En témoigne l'existence de plus de 400 partis politiques, mais aussi de centaines de chaînes privées de radio et de télévision, qui fixent en toute liberté leur ligne éditoriale et dont plusieurs appartiennent à des acteurs politiques connus comme faisant partie de l'opposition, la police des médias étant quant à elle constitutionnellement assurée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication, institution d'appui à la démocratie dans laquelle siègent les représentants de la corporation dans toute sa diversité. En témoigne aussi le fait indéniable que contrairement à certains pays où, pour s'opposer, il faut nécessairement s'expatrier, pratiquement tous les dirigeants politiques congolais vivent au Congo, y exercent leurs activités politiques, sortent du territoire national et y reviennent sans la moindre restriction du fait de leurs opinions.

Cela dit, comme dans tout État de droit où, par essence, le principe est celui du primat de la loi et de l'égalité de tous devant cette dernière, les libertés publiques doivent s'exercer conformément à la loi et dans le respect des exigences de l'ordre public. Et l'État, garant des libertés et des droits de tous, a le devoir de veiller à ce qu'il en soit ainsi, en vertu notamment de l'adage selon lequel les droits des uns s'arrêtent là où commencent ceux des autres. L'exercice des droits et libertés d'un individu ne peut donc justifier que ce dernier défie impunément l'arsenal juridique protecteur des droits et de la sécurité de tous. D'où, quand c'est nécessaire, l'intervention des cours et tribunaux, et cela en toute indépendance, pour sanctionner, comme dans tout État de droit, les infractions qui sont commises.

L'appartenance à l'opposition, à la majorité, à la société civile ou aux corps habillés ne disculpe pas de sa responsabilité l'auteur d'une infraction de droit commun. Pour un pays comme le nôtre, dont les populations ont beaucoup souffert de l'impunité de ceux jouissant de privilèges du fait de leur statut ou rang social, faire preuve de complaisance en ce domaine n'aide pas à consolider la démocratie, mais plutôt à la dévoyer. Il en est de même de la nécessaire répression des graves violations des droits de l'homme et des crimes contre l'humanité.

En réponse à la demande légitime du Gouvernement de la République démocratique du Congo de voir s'amorcer la réduction des effectifs de la MONUSCO, en reconnaissance des progrès irréfutables réalisés ensemble, avec l'ONU, ces 17 dernières années dans le rétablissement de la paix et de l'autorité de l'État, ainsi que dans la stabilisation des institutions, le Conseil avait préconisé l'institution d'un dialogue stratégique entre le Gouvernement et la MONUSCO afin qu'ils élaborent ensemble une stratégie de retrait ordonné qui garantisse la préservation des acquis. Grâce au nouveau leadership de la MONUSCO et aux recommandations personnelles du Secrétaire général, le dialogue stratégique entre le Gouvernement et la MONUSCO, interrompu au cours du dernier trimestre de l'année dernière, a repris depuis bientôt un mois dans un esprit constructif.

Après une série de rencontres au niveau politique, qui ont permis de jeter les bases d'un consensus sur les principes et grands axes de la stratégie de retrait, un groupe de travail conjoint composé d'experts

du Gouvernement et de la MONUSCO s'est réuni du 9 au 19 mars derniers, avec pour mission majeure de définir des critères objectifs et réalistes d'évaluation de la situation dans les zones géographiques où se trouve déployé le personnel de la MONUSCO, au double point de vue de la sécurité et des exigences de stabilisation, d'une part et, d'autre part, d'élaborer, dans une deuxième phase, une feuille de route pour un retrait ordonné et progressif de la MONUSCO de la République démocratique du Congo.

Il me plaît de rapporter qu'à ce stade de l'exercice, les résultats importants suivants ont déjà été enregistrés.

Premièrement, une note de stratégie de retrait a été élaborée et est en phase ultime de finalisation.

Deuxièmement, se fondant sur les principes convenus dans ladite note, les experts ont terminé la première phase de leur travail en consignant, dans un document conjointement signé par le Gouvernement et la MONUSCO le 21 mars, le dispositif actuel de déploiement du contingent de la MONUSCO région par région, les critères à prendre en compte pour l'évaluation de la situation sur le terrain, les menaces ou défis encore pendants, les actions en cours ou attendues du Gouvernement pour faire face à ces menaces ou relever ces défis et, dans chaque cas, le concours spécifique attendu de la MONUSCO en appui au Gouvernement. Des recommandations spécifiques sanctionnent cet exercice conjoint. C'est le lieu pour moi d'en appeler au Conseil pour que cet exercice essentiel qu'il avait demandé, dans lequel le Gouvernement s'est engagé de bonne foi, qui se déroule de manière satisfaisante et dans un esprit de confiance rétablie entre les parties, ne s'avère pas vain.

Dans cet esprit, le Gouvernement de la République démocratique du Congo est donc en droit d'attendre du Conseil, s'agissant du renouvellement du mandat de la MONUSCO qui intervient à 1a fin de ce mois, que soient prises en compte les avancées du Dialogue stratégique et la nécessité de préserver, entre les deux parties audit dialogue, un climat permettant sa poursuite, particulièrement dans sa prochaine phase consacrée à l'élaboration d'une feuille de route pour la sortie ordonnée et définitive de la MONUSCO de la République démocratique du Congo.

À ce sujet, je tiens à souligner que le Gouvernement de la République démocratique du Congo est conscient des actions attendues de sa part pour rendre ce retrait irréversible et en accélérer le rythme, notamment en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité. Des dispositions sont donc en train d'être prises pour qu'aux trois bataillons de la Force de réaction rapide en développement au sein des FARDC, qui sont déjà formés, équipés et déployés avec succès sur le terrain, notamment dans des opérations contre les ADF et les FDLR viennent, d'ici quelques mois, s'ajouter d'autres unités, permettant ainsi une prise en charge totale des besoins de sécurisation de l'est du pays. Aussi se fixe-t-il un objectif ambitieux, celui de contribuer à créer les conditions objectives qui permettent que, d'ici la fin de cette année, la moitié de la Force de la MONUSCO aujourd'hui déployée sur notre territoire puisse être retirée, sans mise en cause des acquis sur les plans sécuritaire et de la stabilisation du pays.

Nous en appelons à ce qu'au lieu de continuer à opposer au peuple et au Gouvernement de la République démocratique du Congo une lecture unilatérale de la situation politique et sécuritaire, ainsi que des réponses qu'elle requiert s'agissant particulièrement du rôle de la Force, le Conseil embrasse résolument le changement du concept opérationnel de la Mission, en privilégiant le renforcement de ses capacités de projection plutôt que le nombre de ses effectifs. Dans l'esprit du partenariat qui est censé être au centre de nos relations, nous osons donc espérer que dans les efforts du Gouvernement pour atteindre l'objectif de réduction qu'il s'est fixé, tel qu'indiqué ci-avant, nous pourrons compter sur l'accompagnement, sans autre agenda, des membres du Conseil, de manière à pouvoir, dans un délai raisonnable, célébrer ensemble la fin réussie de la plus grande opération de maintien de la paix dans le monde.

Le Gouvernement de mon pays déplore la lenteur observée dans la mise en œuvre de l'une des dispositions importantes des Déclarations de Nairobi, à savoir le rapatriement des ex-combattants du Mouvement du 23 mars (M23). Cette lenteur est principalement due à la mauvaise foi des dirigeants dudit Mouvement. Il y a lieu de rappeler que, suite à la défaite militaire de ce Mouvement, ses combattants congolais et non congolais se sont enfuis en Ouganda et au Rwanda. Conformément à la loi sur l'amnistie, seuls les Congolais étaient éligibles à l'amnistie, et, en application de cette loi, 970 Congolais ex-combattants du M23, présumés non responsables de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité, ont été amnistiés par le Gouvernement. Sur ce nombre, seuls 208 ont été rapatriés de l'Ouganda vers la République démocratique du Congo.

Le dernier ultimatum du 15 décembre 2015 décrété par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs pour le rapatriement sans condition en République démocratique du Congo de tous les ex-combattants congolais du M23 encore cantonnés en Ouganda, a été rejeté par la direction du Mouvement. Seuls 13 ex-combattants ont répondu à cet appel et accepté d'être rapatriés. Ce qui donne un total de 221 ex-combattants du M23 rapatriés de l'Ouganda depuis décembre 2014. De ce qui précède, il y a lieu d'affirmer que la République démocratique du Congo est la seule partie signataire des Déclarations de Nairobi qui les met en œuvre. Les ex-combattants du M23 pris en otage par leur direction n'ont pas encore jusqu'à présent accepté de se prêter à l'exercice de rapatriement.

Mon gouvernement est donc d'avis que le Conseil envisage des sanctions contre les dirigeants du M23 qui détiennent en otage les ex-combattants de ce Mouvement et empêche leur rapatriement et, partant, leur réinsertion sociale en République démocratique du Congo, conformément à la décision prise à New York le 29 septembre 2015 par les chefs d'État des pays signataires de l'Accord-cadre, lors de la sixième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Quant aux pays qui hébergent ces ex-rebelles, il est aussi important d'exercer sur eux assez de pression pour les amener à traduire leurs engagements en actes et à faciliter ledit rapatriement

Je ne saurais terminer mon propos sans exprimer les remerciements de mon gouvernement à M. Maman Sidikou Samba, Représentant spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo, et à M. Said Djinnit, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, pour leur engagement et leur dévouement à la cause de mon pays et de la région des Grands Lacs. À tous les membres du Conseil de sécurité, je réitère toute la reconnaissance et la gratitude de mon pays.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 heures.